

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national (voir au dos de votre carte d'identité)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. Estimation des recettes brutes en 2019

Attention! Ce tableau ne doit pas être utilisé pour les accueillant(e)s d'enfants qui réclament un montant mensuel forfaitaire à titre de rémunérations.

Dans ce cas, les recettes brutes peuvent être évaluées de la façon suivante : en multipliant, pour chaque enfant, le nombre de mois de garde par le montant mensuel réclamé, et en additionnant les sommes obtenues pour chaque enfant.

Le revenu exonéré fiscalement est calculé en additionnant le nombre de jours par an par enfant et en multipliant le montant obtenu par 17,50 EUR.

Nom des enfants gardés ⁽¹⁾	Nombre de jours à temps plein pour l'entièreté de 2019	Nombre de jours à mi-temps pour l'entièreté de 2019
A.		
B.		
C.		
D.		
E.		
F.		
G.		
H.		
I.		
J.		
K.		
L.		
M.		
N.		
O.		
P.		
Q.		

(1) Données utilisées exclusivement pour l'application de l'Art 11 § 3, al 6, c) de l'AR 38.

Accueillant(e) d'enfants autonomes

Eléments objectifs pour une demande de réduction des cotisations provisoires (Art. 11 § 3, Al 6, c), AR 38).

<p>Nombre de jours <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/> à temps plein</p> <p>(multiplier) X</p> <p>Prix / jour <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/></p> <p>(égal) =</p> <p>Recettes brutes estimées <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/></p>	<p>Nombre de jours <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/> à mi-temps</p> <p>(multiplier) X</p> <p>Prix / ½ jour <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/></p> <p>(égal) =</p> <p><input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/> + <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/> = <input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/> (a)</p>
---	--

2. Revenu exonéré fiscalement

Nombre de jours <input style="width: 60px; height: 25px;" type="text"/> à temps plein en 2019	X	17,50 ou (prix journalier s'il est inférieur à 17,50 euros)	=	(b)
Nombre de jours <input style="width: 60px; height: 25px;" type="text"/> à mi-temps en 2019	X	17,50 ou (prix journalier s'il est inférieur à 17,50 euros)	=	(c)
Revenu exonéré: (b) + (c) =				(d)

3. Revenu de référence (recettes brutes - revenu exonéré)

Revenu de référence: (a) - (d) =

Le/la soussigné(e) déclare par la présente que les données reprises ci-dessus se basent sur une estimation objective.

Date :

Signature

Remarque importante

Aucun droit aux prestations n'est ouvert pour la période pour laquelle, soit aucune cotisation n'a été payée, soit des cotisations réduites ont été payées.